

Département : NORD
Arrondissement : LILLE
Canton : ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 059-215902024-20251210-20250812DEL3-DE

20250812DEL3
S2LO

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	20
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

**BUGET PRIMITIF COMMUNAL
2026,
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
DE LA FISCALITE DIRECTE
LOCALE**

DELIBERATION:

Publiée le 10 décembre 2025

Rendue exécutoire le 10 décembre
2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 10
décembre 2025

Le maire certifie que cette
délibération a été publiée :

Le 10 décembre 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 1^{er} décembre 2025




Visa du secrétaire de séance

Monsieur Thomas DUGRAIN

DU 8 DECEMBRE 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30,
après convocation légale, salle de la « Lucerne » dans l'enceinte de l'Espace
Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance
plénière ;*

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

*Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine,
LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor,
CAMPYHIN Pierre, DOUCHET Vincent, HOUZET Lionel, DUBURCQ Jean-Pierre,
BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle,
BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, DUGRAIN Thomas,*

Etaient excusés avec procuration, absents :

*Madame Laetitia PANIEZ, procuration donnée à M. Michel LANNOO,
M. Benoit OERLEMANS, procuration donnée à M. Pierre CAMPYHIN,
M. Olivier JOUCLA, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,
Me Valérie CLOUET, procuration donnée à Me Christine BOCKAERT,
M. François BIERVLIET, procuration donnée à M. Vincent DOUCHET,
Me Vanessa LARD, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Me Alizée GRATIEN, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN,
Me Marie-Maud CAMPYHIN,*

**Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;**

En vue de préparer le Budget Primitif communal 2026 et
l'établissement du Rapport d'Orientations Budgétaires qui doit servir
de base au débat du même nom ;

Afin de définir les grandes orientations budgétaires, les engagements
pluriannuels, les dépenses réelles de fonctionnement, l'évolution du
besoin de financement annuel ;

Considérant la structure et la gestion de la dette communale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

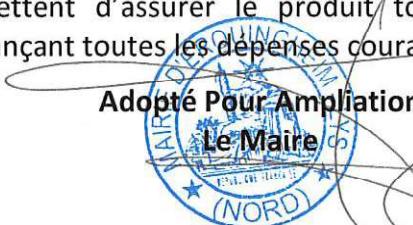
Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à
percevoir en 2026 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir
délibéré ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, les taux des impôts directs
locaux selon le barème suivant :

- | | |
|---|----------|
| - Pour le foncier bâti, | 42,82% |
| - Part Départementale, | 19,29% |
| - Part Communale, | 23,53 %, |
| - Pour le foncier non bâti, | 46,41%. |
| - Pour la taxe d'habitation dite « THRS » | 26,46 % |

Ces taux permettent d'assurer le produit/total des impôts directs
communaux finançant toutes les dépenses courantes de la ville.


Adopté Pour Ampliation

Le Maire